

FICHE DE MÉTADONNÉE

Nom usuel	AUTORISATION DE CONSTRUIRE - OBJET
Classe	SIT_AUTOR_OBJET (ID: 3287)
Thème(s) ISO	Développement territorial, cadastre foncier
Type de données	Point

Description	Les objets sont les composants des dossiers d'autorisation de construire. Par exemple, un dossier prévoit la construction de 3 villas : il y a un numéro (le dossier) et 3 points (les objets) correspondant à chacune des villas.
Aperçu	

Partenaire	DT - Département du territoire
Responsable	Office de l'urbanisme
Contact	Harris Spagnolo
Téléphone	+4122 546 64 49
Email	harris.spagnolo@etat.ge.ch
Site internet	https://www.ge.ch/dossier/amenager-territoire

Format disponible	CSV, GDB, GML, KML, SHP
Mode de distribution	Accessible en consultation et en extraction pour libre utilisation (Open Data)
Restrictions d'utilisation	-

Date de mise à jour	29.11.2023
Fréquence de mise à jour	Quotidienne

Précision	10 mètres
Echelle d'affichage	500 à 2500

ATTRIBUTS

Nom	Type	Taille	Description	Origine
OBJECTID	OID	4	Champ automatique avec l'identifiant de la base de chaque objet (Attention, ne pas l'utiliser comme identifiant unique permanent)	
ID_DOSSIER	String	30	Identifiant dossier	
ID_COMPOSANT	String	32	Identifiant composant	
NO_ORDRE	SmallInteger	2	Numéro d'ordre	
ORIGINE	String	6	Origine	
DATE_MAJ_2	Date	36	Date de la dernière mise à jour	
SHAPE	Geometry	4	Champ binaire automatique contenant la géométrie des objets	

SERVICES EN LIGNE

Type	Adresse
Esri ArcGIS Rest	https://vector.sitg.ge.ch/arcgis/rest/services/Hosted/SIT_AUTOR_OBJET/FeatureServer
WFS	https://app2.ge.ch/tergeoservices/services/Hosted/SIT_AUTOR_OBJET/MapServer/WFSServer

Référence spatiale	GCS_CH1903+		
Etendue		1135444	
	2485714		2512875
		1110155	

Aspects légaux	Recueil systématique du droit fédéral (lien générique) https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/droit-federal/recueil-officiel.html
	Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) 700 - Art. 22
	Recueil systématique genevois (RSG) http://www.ge.ch/legislation/
	Loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) L 5 05 Réglement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (RCI) L 5 05.01 Annexe à la loi sur les routes L 1 10 Loi sur les eaux (LEaux) L 2 05
Informations complémentaires	https://www.ge.ch/dossier/amenager-territoire